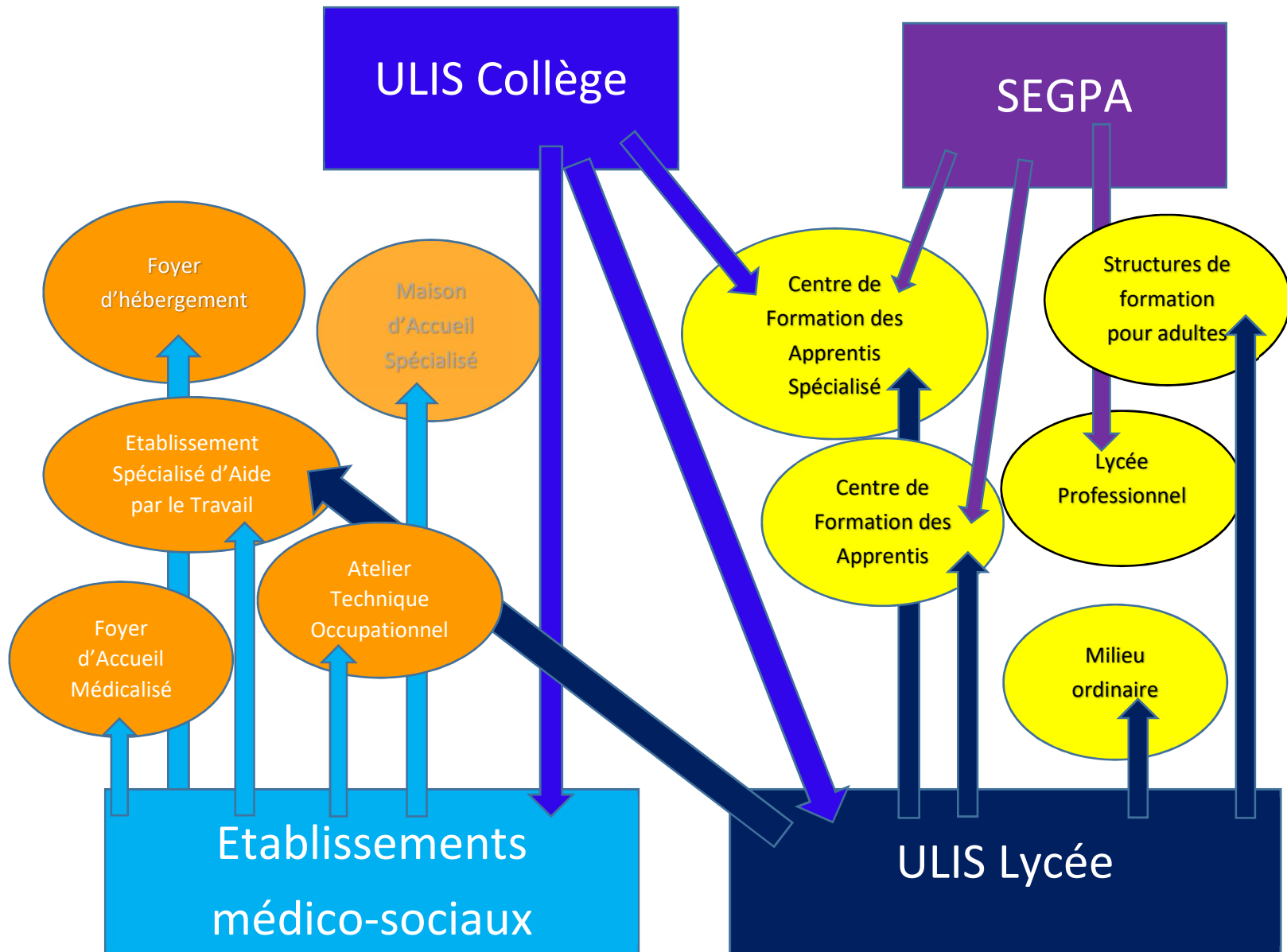





# L'ORIENTATION DANS L'ASH




## Légende :

 Etablissement de scolarisation

 Structure spécialisée

 Orientation envisageable

 Structure en milieu ordinaire





# L'ORIENTATION DANS L'ASH

## I. Les démarches administratives

### 1- Elèves en situation de handicap

Pour tous les élèves, en situation de handicap, scolarisés dans des structures spécialisées [ULIS (école, collège ou lycée) et en IME], l'orientation doit être stipulée sur une notification délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Pour les élèves en IME ou ULIS Lycée




-  Notification MDPH
-  Projet personnalisé
-  Stage
-  Avis favorable de l'établissement « employeur »

Pour des élèves ULIS Collège qui veulent s'orienter en ULIS Lycée

-  Notification MDPH
-  Procédure d'affectation multicritères (fiche PAM) + dossier médical

### 2- Elèves dans la difficulté scolaire.

Pour une orientation en lycée professionnelle

-  Projet personnalisé
-  Procédure d'affectation multicritères (fiche PAM)
-  Dossier de candidature/d'inscription

# L'ORIENTATION DANS L'ASH

## Pour une orientation en CFA

- 📌 Recherche d'un employeur
- 📌 Inscription CFA + signature contrat

## Pour une orientation en CFAS

- 📌 Notification MPDH : reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)
- 📌 Recherche d'un employeur
- 📌 Inscription CFA + signature contrat

## Pour orientation vers structure spécialisée pour les personnes en situation de handicap »

- 📌 Notification MDPH

## **II. Les partenaires / organismes ressources**

Ces partenaires ou organismes peuvent proposer un accompagnement ou apporter des informations auprès de familles ou professionnels dans le cadre de questionnements sur une orientation.

- 📌 Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale et équipe Adaptation Scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés
- 📌 Maison Départementale des Personnes Handicapées / Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés
- 📌 Enseignant référent
- 📌 Psychologue scolaire / Conseiller d'Orientation Psychologue
- 📌 Assistante sociale
- 📌 Professeur Principal
- 📌 Familles et représentants légaux

# L'ORIENTATION DANS L'ASH

- ✚ Médecin psychiatre, médecin scolaire
- ✚ Equipe pluridisciplinaire ou collègues des autres structures
- ✚ Service d'Éducation Spéciale et de Soins A Domicile
- ✚ Centre d'Informations et d'Orientation

## III. Difficultés et solutions pour la construction d'une orientation.

- ✚ Réticence des familles
- ✚ Inadéquation entre les représentations, envies de l'élève et/ou de sa famille par rapport aux compétences/capacités du jeune
- ✚ Problème de la distance de certaines formations accessibles du point de vue « cognitif »
  - **Proposer un accompagnement des familles dans la découverte des structures par des professionnels.**
- ✚ Inadéquation entre les exigences des ESAT et les situations de handicap
  - **Prévoir des rencontres avec les « employeurs » afin de connaître leurs attentes / les besoins du terrain (ex : polyvalence du salarié)**
- ✚ Manque de places, de structures
  - **Etablir des contacts avec des structures hors département**
- ✚ Troubles associés pénalisant l'orientation.
  - **Maintenir le suivi thérapeutique/éducatif du jeune afin de favoriser son intégration sociale et professionnelle.**
  - **Mettre en place le parcours AVENIR**
- ✚ Difficulté d'obtention de certificats médicaux
- ✚ Relations entre partenaires et familles
  - **Maintenir la communication entre les différents acteurs de l'orientation afin de finaliser la construction du parcours social et professionnel du jeune concerné.**